

Le Problème de Visé

Document Bibliothèque Royale de Belgique. Bruxelles, 1920. Mise en page 2020 Marc Poelmans

Le site de Visé

Après avoir traversé et embelli la ville de Liège de ses courbes gracieuses, la Meuse serpente sensiblement vers le Nord, dans une vallée élargissant ses rives de prairies et de collines boisées, où des villages nombreux sèment leurs maisonnettes.

Des villas s'unissent à des bouquets d'arbres pour silhouetter l'horizon.

Le lit du fleuve s'élargit, des îles boisées reflètent dans ses flots leurs décors de verdure; les courbes majestueuses des rives ajoutent au charme grandiose de perspectives.

Sur la rive droite principalement et à seize kilomètres de Liège, la petite ville de Visé s'étale en amphithéâtre depuis les bords de la Meuse jusqu'au sommet de la colline, au point où notre beau fleuve atteint le plus de grandeur.



Il semble qu'avant de quitter notre sol, la Meuse veut nous offrir là, sa plus grande beauté.

Le site est d'une réelle ampleur et d'un charme toujours prenant, mais aux couchers de pourpre, l'or des frondaisons, les feux des reflets dans la grande nappe d'eau, donnent à cet ensemble la magnificence d'une féerie.

L'origine de Visé

La fondation de Visé remonte à plus de onze siècles. Des historiens disent que le pont a été construit en 742 par Ogier l'Ardennais.

L'église fut construite en l'honneur de St Martin, par Berthe, la fille de Charlemagne (certains auteurs disent : la femme).



Au partage de 870, Visé était désignée comme limite de l'ancien état de Liège. Le prince-évêque Rodolphe de la Mark fit construire des murailles en 1334. Des brigands allemands pillent Visé par surprise en 1396.

En 1468, Charles le Téméraire fit raser les murailles. Elles furent reconstruites dans la suite et de nouveau démolies en 1673 par Louis XIV.

Il est curieux de rappeler ce passé au moment où la jolie ville si paisible vient de subir si durement la tourmente barbare des Huns allemands.

Visé conserve toujours vivace sa compagnie d'arbalétriers ainsi que celle des arquebusiers. La première fut fondée, d'après la tradition, en 1310, et la seconde se constitua en 1580.

Il semble qu'avant de quitter notre sol, la Meuse veut nous offrir là, sa plus grande beauté.

Le site est d'une réelle ampleur et d'un charme toujours prenant, mais aux couchers de pourpre, l'or des frondaisons, les feux des reflets dans la grande nappe d'eau, donnent à cet ensemble la magnificence d'une féerie.

Après plusieurs siècles, ces compagnies sont toujours florissantes; rien ne montre mieux l'attachement des Visétois à leurs chères traditions.

Visé était le marché des produits du pays de Herve; la jolie petite ville était la villégiature aimée des pêcheurs à la ligne et des gourmets amateurs d'oie.

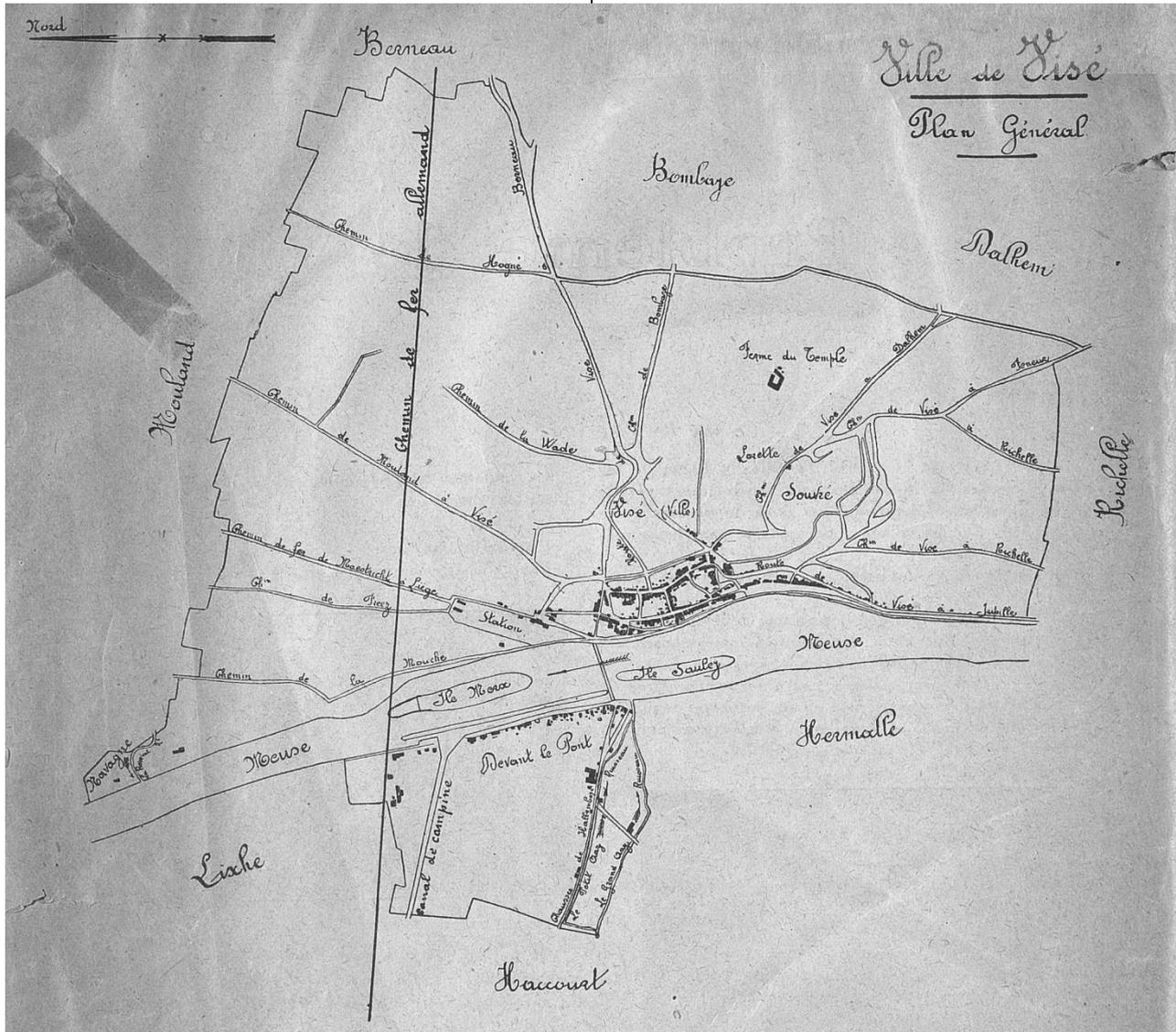
Le pillage, l'incendie, le massacre.

Envahie par les Allemands dès le mardi 6 août 1914, la ville fut livrée au pillage et à l'incendie la nuit du 15 au 16 août.

Les barbares tuèrent cruellement et sans aucune raison 49 civils et emmenèrent en esclavage un très grand nombre d'habitants. 520 maisons et édifices furent complètement détruits.

légères ont été posées et quelques cloisons ont complété ces logements d'attente.

Quatre-vingt-trois abris ont été construits pour trois-cent-trente personnes. Un abri collectif sert à vingt-cinq habitants. Quelques immeubles qui avaient peu souffert ont pu être réparés et abritent deux cent vingt-cinq personnes ; les hospices en ont logé vingt-cinq. Le chiffre total des habitants ainsi logés provisoirement s'élève à six cent cinq.



Pendant longtemps, les ruines fumeuses de la première de nos cités martyres, ont donné une ineffaçable impression d'horreur à ceux qui ont pu voir ces tristes décombres, couvrant plus de onze hectares.

La population

La surface territoriale de Visé est de plus de 610 hectares.

Les parties bâties sur les deux rives occupent une surface approximative de 46 hectares.

En 1914, on comptait 3989 habitants. En septembre 1918, le nombre peut en être évalué à 2500.

Plusieurs survivants n'ont pas voulu quitter la localité. Le Comité des abris provisoires a pris les mesures nécessaires à l'effet de les loger. Sur quelques pans de murs réparés, des demeures

Les grandes voies de communications

Dès les premiers temps de l'occupation, les Allemands travaillèrent à l'établissement d'une ligne de chemin de fer à quatre voies, reliant Aix-la-Chapelle à Tongres. Cette ligne passe à environ 19 mètres au-dessus de la Meuse, qu'elle franchit sur un pont métallique, se continuant en viaduc du même système jusqu'au tunnel des collines vers l'Ouest.

Vers l'Est, un énorme talus traversant le Nord de Visé, raccorde la ligne aux hauteurs de la rive droite vers Mouland.

Cette nouvelle ligne importante est raccordée à la ligne Liège-Maestricht et crée indiscutablement une situation toute nouvelle à la ville de Visé.

D'autre part, on sait que la Meuse va devenir navigable et que la localité sera dotée d'un port de commerce.

Le pont sera construit avec une largeur plus grande. C'est à Visé que se fait la jonction du canal de la Campine à la Meuse.

Le développement certain de l'industrie dans le Nord de la Belgique rendra cette situation des plus favorables pour la ville.

Ceux qui se préoccupent de l'avenir de Visé pensent aussi à la création possible d'une avenue grandiose établie à l'emplacement du canal actuel et reliant la nouvelle ville à Liège et peut-être à Maestricht.

L'avenir de Visé

On le voit, le problème de la reconstruction de Visé s'impose avec une ampleur et des difficultés que l'on ne peut se dissimuler.



L'étude du problème

L'Union des Villes et Communes belges s'est inquiétée, dès la première heure, du sort des cités détruites.

Sous son active impulsion, des comités consultatifs provinciaux et communaux ont été créés.

Le Comité de la ville de Visé fut installé par l'administration communale le 8 août 1916. Il est constitué comme suit:

Président : M. Joseph Van Zuylen, bourgmestre de Richelle,

Secrétaire : M. Lieutenant, architecte à Argenteau :

Membres : M. M. Lhoest, architecte-archéologue, membre correspondant de la Commission Royale des Monuments ;

Loppens, Ingénieur en chef des services techniques de la province de Liège;

Scuvie-Wilmotte, Echevin des travaux de la ville de Visé;

Remouchamp, Architecte provincial de Liège ;

Thuillier, Architecte, chef du service de l'Architecture de la ville de Liège ;

Thibaut, Architecte, à Liège.

Au moment de cette entrée en fonctions du Comité, dans l'ignorance des éléments principaux du problème, il ne pouvait être question d'aborder les études de l'ensemble de la ville.

Cependant, il n'en était pas ainsi pour la partie ancienne de Visé, entièrement détruite, et où les grands travaux d'avenir ne devaient guère apporter de modifications.

Aussi l'attention du Comité se porta d'abord sur cela et à sa première séance il approuva la proposition suivante :

Reconstruction du vieux Visé

Le premier vœu des artistes préoccupés de la reconstruction de la Belgique a été de voir reflourir les joyaux qui formaient la forte originalité de notre art et l'attrait de nos villes.

Les voix les plus autorisées ont préconisé la reconstitution des anciennes cités en leur conservant tout le charme que leur avaient donné nos ancêtres.

Constatons du reste, que, bien avant la guerre, le goût revenait des vieux styles, après la fatigue des essais souvent outranciers du modernisme ou des banalités et des laideurs dues à l'ignorance ou au mauvais goût.

D'ailleurs, n'est-ce pas dans l'esprit des foules aussi bien que dans le désir des artistes, ces reconstitutions de vieux quartiers ? N'est-ce pas le coin le plus charmant de nos expositions universelles que ces évocations de vieilles cités ? Les esthètes et les artistes s'efforcent de recueillir avec soin jusqu'aux moindres parcelles de l'art des époques anciennes.

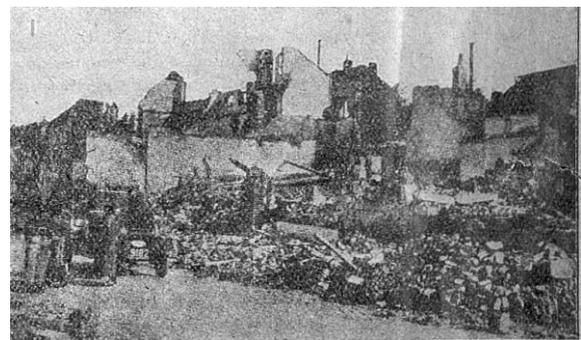
Si l'exode des étrangers vient, après la guerre à se rendre à Visé, première cité martyre, que faut-il lui montrer ? – Des ruines d'abord, mais ces ruines seront vite disparues, elles perdent tous les jours de leur intérêt ; alors qu'en surgira-t-il ?

Une ville modernisée, des maisons banales pour la plupart en somme, une cité neuve qui, si belle qu'elle puisse être n'aura jamais l'attrait de l'ancien Visé si pittoresque et si intéressant au double point de vue artistique et historique.

Voudra-t-on laisser faire une hurlante juxtaposition de quelques reconstitutions mélangées à des maisons modernes ?

Cela exposé, nous avons l'honneur de présenter au Comité consultatif et à l'Administration communale, de la ville de Visé la proposition de reconstruire l'ancienne ville, en conservant entièrement les tracés de ses rues et de ses ruelles, leurs alignements et leurs niveaux actuels, en restituant à l'ensemble son aspect de vieille cité mosane, par toutes les façades des maisons et édifices.

La zone réservée à cette reconstitution serait comprise entre la rue du Pont, les boulevards Nord et Sud, l'église et la Meuse (Cette zone est teintée au plan ci-joint).



A l'aspect de nos ruines, les amis des Arts pleurent surtout la disparition de nombreux joyaux qui nous restaient encore des siècles passés. Ces vieux murs où nos artistes avaient laissé un peu de leur âme, ces vieilles maisons d'ancêtres dont la simplicité avait tant de charme ; tout cela réjouissait nos yeux et nous réchauffait le cœur, parce que c'était l'art bien wallon dont nous pouvons être fiers.

Nous ne pensons pas que l'on puisse mieux trouver en même temps, et l'occasion exceptionnelle qui nous est offerte et le cadre merveilleux de Visé, pour reconstituer une vieille cité mosane.

Tous les artistes amis du passé pourront édifier là de nombreuses reconstitutions de maisons très intéressantes at qui sont disparues des bords de la Meuse. Il pourra se créer dans un site en amphithéâtre des mieux choisis, entre les bords de notre beau fleuve et les collines boisées, un ensemble archéologique véritable musée de pierres qui, mieux que tout, parlera de l'art mosan et de l'âme wallonne.

Nous sommes convaincus que lors des pèlerinages futurs que l'on fera de nos cités meurtries, l'intérêt que présentera la visite d'un tel ensemble sera un des principaux attraits pour tous les publics.

La réalisation de cette idée offrira des difficultés et nous livrons à votre bienveillante attention le soin d'en étudier la solution

Il est vrai qu'il est si les reconstructions peuvent se faire sans aucun changement d'alignement de tracé et de niveau, en respectant entièrement le parcellement actuel, de nombreuses difficultés seront déjà supprimées.

La première mesure à prendre sera d'établir pour la zone déterminée, un règlement sur les bâtisses avec des conditions toutes spéciales. Il serait désirable de voir autoriser certaines saillies, même des perrons le cas échéant, des avant-corps, des encorbellements, etc...

Pour que ces reconstitutions présentent un caractère artistique d'ensemble, toutes les façades principales, postérieures ou latérales devraient être traitées dans des styles antérieurs au XIXe siècle. Vers les bords de la Meuse surtout, les constructions, sans être forcément luxueuses, devraient présenter des dispositions et des silhouettes intéressantes et pittoresques. En général, mais surtout pour les maisons de commerce, les auberges, les cafés, etc., l'intérêt serait heureusement complété par des reconstitutions d'intérieurs anciens.

Nous ne proposons nullement d'exiger que toutes les façades soient des reconstitutions exactes, tant mieux si elles sont nombreuses, mais toutes les constructions devraient s'inspirer des époques anciennes avec le plus de caractère et de fidélité possibles.

Nous devons vouloir que toutes ces constructions soient d'un intérêt artistique, c'est là une difficulté à résoudre.

On peut prévoir qu'il s'établira une émulation entre les propriétaires comme entre les architectes, mais cela ne suffira pas à assurer la réussite du projet.

On devra exiger que tous les plans et détails de construction, même à de grandes échelles, soient soumis à une commission.

Les bâtisseurs seront tenus de se conformer entièrement aux décisions de cette commission.

On pourrait craindre la rencontre de quelques propriétaires réfractaires à l'idée ; il faudrait que l'obligation de bâtir dans les conditions indiquées soit inscrite au règlement sur les bâtisses, applicable à la zone déterminée. D'ailleurs, si l'idée était adoptée, l'intervention des pouvoirs centraux serait de la plus grande efficacité ; la répartition des indemnités ou des subsides aurait aussi une grande influence. La reconstruction de l'Hôtel de Ville semble s'imposer ; si l'édifice est trop exigü pour les besoins de la future ville, on pourrait le destiner à un musée où les souvenirs de la guerre pourraient tenir une place intéressante.

Il est regrettable que la ligne de chemin de fer Liège-Maestricht occupe au bord de la Meuse, une place qui pourrait devenir un quai de belle allure, mais nous ne croyons pas à la possibilité de changer cet état de chose, le déplacement de ces voies nous paraît devoir créer les plus grandes difficultés.

Souhaitons seulement que le niveau de ces voies ne soit pas exhaussé et que les talus et les abords soient couverts de verdure.

En vous soumettant la présente proposition, nous sommes convaincus qu'elle assurerait à l'avenir le plus grand succès pour la ville de Visé et pour l'art de la Wallonie.

Nous ne pensons pas encourir le reproche de rétrécir le champ des modernistes ; les larges extensions de Visé permettront la création de quartiers nouveaux où seront réalisés tous les problèmes du Town Planning. Nous croyons que le contraste des parties absolument modernes et de la vieille cité, ne sera pas sans intérêt ni sans attrait. Si la proposition est adoptée, il appartiendra à votre compétence de développer toutes les données du programme dont quelques points seulement ont été touchés, et de trouver les moyens pratiques d'en assurer la complète et parfaite réalisation

Le 1^{er} août 1916.

Approbatons

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité moins une voix ; un membre défendait l'idée de conserver les ruines et de déplacer la ville. (On sait aujourd'hui qu'en 1917, les Allemands supprimèrent d'office les ruines et nivelèrent les décombres).

L'avis du Comité consultatif fut porté à la connaissance de l'Union des villes et de la Commission royale des Monuments.

Le 18 octobre 1916, la ville reçut une délégation importante de la Commission royale des Monuments, qui donna son entière approbation au projet. Toutefois, elle préconise le maintien à sa destination de l'ancien hôtel de ville, en réservant pour l'avenir la construction d'un nouvel édifice.

Une délégation du Comité central de l'Union des villes et communes belges, conduite par M. Beco, gouverneur du Brabant, et par M. Vinck, sénateur, vint procéder à un examen attentif des lieux, le 1^{er} juin 1917, et donna également son approbation à l'idée.

Adaptations

A la suite de ces visites et des échanges de vues qu'elles provoquèrent, le Comité consultatif dressa un avant-projet de plan du quartier ancien, en y annexant le rapport suivant :

Lorsqu'on aborde l'étude de la reconstruction des vieux quartiers de la ville de Visé, en vue de réaliser l'idée adoptée, d'en faire la reconstitution d'une ancienne cité mosane, on voit, en premier lieu la nécessité de modifier certaines parties de voirie, en vue de faciliter et d'assurer la grande circulation.

On peut aussi se demander si quelques améliorations de détails ne pourraient ajouter encore à la beauté du site.

Dans cet ordre d'idées, on est amené, en circulant dans la vieille ville et malgré le champ des perspectives, à regretter un peu de ne pas voir la Meuse qui a là, toute sa beauté majestueuse et qui, aux couchers du soleil, a une grandeur féérique.

De là vient tout naturellement le désir de déplacer la voie ferrée qui emprunte la rive du fleuve.

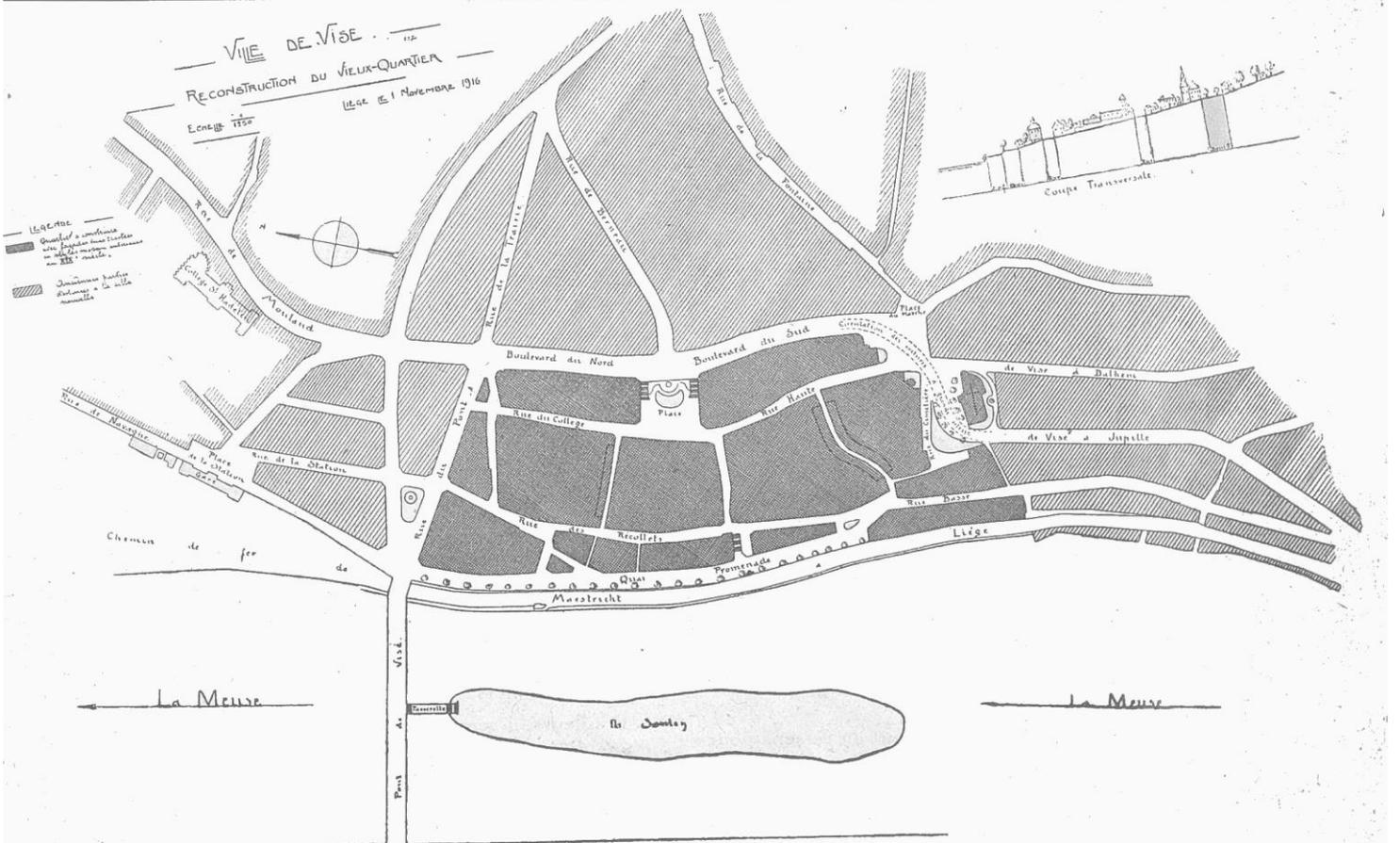
On voudrait, par une baguette magique, supprimer ces voies de chemin de fer et les remplacer par un quai verdoyant. Mais dans l'espèce, la baguette magique est tenue par des ingénieurs et les difficultés de tous genres qu'ils auraient à rencontrer, rendront la chose impossible à réaliser.

Le résultat serait déjà très appréciable par la création d'un quai entre la ligne ferrée et la vieille ville ; ce quai aurait un niveau minimum de 2 mètres au-dessus du chemin de fer. Il descendrait directement du pont avec 15 mètres de largeur jusqu'à l'ancien hôtel de ville, où il serait raccordé à la rue des Récollets ; il continuerait ensuite jusqu'à l'entrée de la rue Basse où il aboutirait en face du carrefour de la maison de pierre.

Ce quai arboré décorerait le pied de l'amphithéâtre d'architecture et serait une promenade des plus agréables.



VISÉ. — Les destructions.



VISÉ. — Reconstruction du Vieux-Quartier

Cela donnerait pleine jouissance des vues sur la Meuse et pourrait vers la ville être bordé de maisonnettes ou de dépendances, d'architecture intéressante et originale.

Certains grands hôtels- restaurants pourraient s'y établir avec façade rue des Récollets et façade au quai en adoptant des dispositifs qui donneraient beaucoup d'agrément aux touristes.

Une objection qui se présentait dès l'abord est la circulation des véhicules à grande vitesse à travers la vieille ville. Le tracé, les niveaux et les largeurs des anciennes rues les rendent impropres à la grande circulation moderne.

D'ailleurs, le caractère, le charme, nous voudrions presque dire la tranquillité que nous voudrions voir restituer à ces vieilles artères, seraient compromis par le passage des véhicules modernes.

Cependant, la traversée de Visé par les autos doit être assurée et facilitée dans l'intérêt même de la ville et des touristes.

D'autre part, il est indéniable que les boulevards actuels doivent être considérablement améliorés comme niveau et comme tracé. Ces boulevards sont fermés du côté Sud par une ruelle qui aboutit place du Marché.

Il va de soi qu'il faut continuer ces boulevards jusqu'à la place, et c'est là que s'indique la jonction de la grande voirie à la rue de Jupille en traversant en S les places de l'Eglise et du Marché.

Les angles Sud du boulevard et de la rue Haute seraient modifiés en vue de faciliter la circulation. Ces angles, ainsi disposés donneraient aussi à l'ensemble de la place du Marché une configuration qui réserverait de beaux effets de pittoresque.

Puisque nous sommes au boulevard où nous venons de voir les modifications projetées à l'extrémité Sud, voyons au centre la traversée actuelle de la rue de Berneau qui part aujourd'hui de la rue Haute. Il en résulte une cassure de plus de deux mètres de dénivèlement, ce qui rend la circulation impossible. Il faudra donc assurer l'avenir de cette voirie qui va acquérir une grande importance, régulariser le niveau.

Rien ne s'oppose, nous paraît-il, à supprimer le petit tronçon de la rue de Berneau entre la rue Haute et le boulevard. On pourrait alors surhausser la jonction actuelle jusqu'au niveau du boulevard rectifié.

L'Hôtel de Ville

Dans un problème aussi vaste que celui qui nous occupe, toutes les questions se lient et ici, celle de l'hôtel de ville nous paraît venir à la pensée.

L'ancien hôtel de ville est insuffisant et il le sera surtout de beaucoup dans quelques années, alors que la ville prendra un développement important.

D'autre part, cette ancienne maison communale au centre de la vieille cité, densifiée surtout au bord de la Meuse, n'est déjà plus au centre du groupement actuel ; dans l'avenir, ce centre sera plus éloigné encore.

On voit donc la nécessité de déplacer l'hôtel de ville en le rapprochant autant que possible du centre de la ville future.

Pour compléter l'idée, on désirerait vivement voir cet édifice traité en style mosan et faire partie du groupement artistique rêvé pour l'ancien Visé.

Du reste, un concours pourrait être ouvert en ce sens pour cet édifice.

C'est dans cette idée que nous avons indiqué cet emplacement pour l'hôtel de ville à créer, en face de la rue de Berneau, qui, en réalité, est une très belle avenue arborée et au centre du boulevard, devenu artère importante de la Ville.

Dans cette situation, le nouvel hôtel de ville serait bien dégagé avec façade principal au boulevard et façade des bureaux et dépendances vers une place arborée dont la pente rachèterait la différence de niveau entre le boulevard et la rue haute actuelle. La silhouette pittoresque de la nouvelle maison communale ajoutera une beauté fière au panorama de la cité.

Quant à l'ancien hôtel de ville, vraiment trop déplacé et exigu pour les services futurs, il paraît parfaitement convenir à l'installation d'un musée où les souvenirs de la guerre pourraient avoir une place importante et raconter au monde et à nos petits-enfants le martyr de Visé.

Si nous continuons vers le Nord l'examen du boulevard, nous trouvons au croisement de la rue du Pont et à la naissance de la rue de la Trairie, une dénivellation assez importante.

La rectification des niveaux semble s'indiquer avec assez de facilité. La pente de la rue de la Trairie est très forte et l'exhaussement à sa naissance apporterait une amélioration sérieuse.

D'autre part, la rue du Pont pourrait être légèrement modifiée comme niveau.

La rectification ainsi obtenue en cet endroit du boulevard faciliterait la circulation et le raccord à la rue de Mouland dont l'élargissement s'impose.

L'accès actuel du pont sur la Meuse est défectueux, la circulation des véhicules rapides est rendu difficile par le coude de la voie et la vue masquée à distance.

Ces deux inconvénients seraient supprimés par la création d'une place triangulaire où s'amorcerait une artère importante traversant la rue de Mouland et remontant par une grande courbe jusqu'à la jonction de l'avenue de Berneau.

Ce dispositif donnerait au pont un accès facile, digne de son importance, et la nouvelle rue permettrait d'atteindre le sommet de la rue de la Trairie par une pente moins forte que celle de cette dernière rue, facilitant ainsi la montée des véhicules.

Il est un devoir que notre piété patriotique nous impose, c'est celui d'élever à Visé un monument commémoratif à la mémoire de nos glorieuses victimes.

La place triangulaire projetée devant le pont paraît destinée à devenir un centre de circulation des plus importants et pourrait heureusement servir de cadre à ce monument, hommage à la première cité martyre.

Le plan indique suffisamment, sans qu'il soit nécessaire de les décrire, d'autres modifications de détails, notamment le cadre de verdure donné à la vieille église.

Il indique aussi l'idée, qui vient à l'esprit de tous, de relier par une passerelle le pont sur la Meuse à l'île Sauley, dont le charme est intimement lié à la beauté du fleuve et du site.

L'élargissement du pont est trop désirable pour qu'il soit utile d'insister.

Un autre rapport suivit afin d'exposer aux habitants de Visé, l'attrait que présentera le quartier ancien et la vie intense qui pourrait être créée sous l'initiative et l'impulsion d'un comité local bien constitué et aidé d'artistes.

Après avoir parlé des difficultés à vaincre, ce rapport se terminait par ces mots :

D'ailleurs, il serait indigne d'arrêter nos efforts à la pensée d'une difficulté, quelle qu'elle soit. A l'heure présente, nous avons tous l'obligation de collaborer, dans la mesure de nos moyens et dans la limite de notre situation, au relèvement de nos cités ruinées. C'est un devoir auquel nous ne pouvons nous soustraire, sans être indignes de renâître en force et en beauté.

Trompons l'anxiété de l'attente par un travail ardent et consacrons nos forces à étudier les moyens des meilleurs comme les plus artistiques, d'assurer notre renaissance après la guerre.

Ainsi nous aurons agi comme un peuple qui aura eu l'énergie de prévoir dans la souffrance et qui saura, par un travail éclairé, se relever glorieux dans la paix.
Décembre 1917

Parmi les objections présentées au sujet du maintien du vieux quartier, on avait imprimé que *la topographie de Visé ancien est incompatible avec les règles de l'hygiène moderne la plus élémentaire.*

Le Collège échevinal de Visé a eu à cœur de s'éclairer complètement et c'est l'avis d'un de nos plus réputés hygiénistes, qu'il a voulu faire connaître à ses administrés. Cet avis, longuement motivé se termine par ces conclusions :

*1° que la disposition générale des lieux est très salubre ;
2° que la topographie du terrain est des plus propice à l'établissement des égouts et à l'écoulement naturel des eaux ;*

3° que l'orientation des rues en assure le meilleur ensoleillement ;

4° que les instructions du règlement sur les bâtisses et avis de la commission, garantiront aux constructions les proportions les plus favorables ;

5° que ces mêmes instructions nous assurent que les nouvelles maisons seront pourvues de toutes les installations sanitaires modernes.

Dans ces conditions, personne ne peut mettre en doute la salubrité parfaite du quartier ancien de Visé ainsi reconstruit.

Le 31 août 1917, l'administration communale approuve l'idée et manifeste le désir d'être mise en possession du plan définitif et du règlement sur les bâtisses.

Le Comité consultatif se mit aussitôt à l'œuvre ; pendant que des techniciens faisaient sur les lieux, les opérations de mesurages et de nivellements nécessaires à l'étude du plan, il élaborait le règlement sur les bâtisses.

Un nouveau règlement sur les bâtisses

Le règlement-type dressé par l'Union des Villes a servi de base à l'étude de ce document. Les soins ont été apportés au point de vue de l'ordonnance et de la clarté du texte de ce règlement appliqué à la ville de Visé, dont la situation nouvelle est toute spéciale.

La partie relative au quartier ancien et qui forme un chapitre spécial est surtout intéressante.

Quant au plan, en présence de la rentrée de nombreux habitants et de leur hâte à vouloir reconstruire, le Comité consultatif a d'abord dressé le plan du vieux quartier qui va être envoyé officiellement. Lorsqu'un arrêté royal aura approuvé les alignements et les niveaux de cette partie, on pourra y permettre les reconstructions, suivant les prescriptions du nouveau règlement sur les bâtisses.

Nous verrons alors commencer avec méthode, la réalisation des idées admises.

Le Collège échevinal de Visé, aidé de son Comité consultatif, s'efforce d'obtenir des diverses administrations supérieures, les plans des dispositifs qui seront adoptés pour les nouveaux tracés de la Meuse, du pont, du port, de la jonction au canal, des diverses lignes de voies ferrés, des gares de voyageurs et de marchandises, des remises, etc...

Concours publics pour les projets de reconstruction

Aussitôt ces éléments connus, le Comité consultatif dressera un plan général de la ville avec l'indication exacte de tous ces éléments, les principales cotes et les courbes de niveau. Sur ces bases définitives, seront commencées les études du grand Visé. La majorité est déjà acquise à l'idée d'ouvrir un concours.

... à tous les architectes belges pour le plan... Signalons un effort qui a déjà été fait par le Comité d'Esthétique des villes qui, en septembre 1915, organise entre ses membres, un concours pour la reconstruction de Visé.

Ce concours était à deux épreuves, la première a seule été terminée. Sept membres ont envoyé 12 projets remplis de nombreuses qualités. Cet essai permet d'espérer les meilleurs résultats d'un grand concours, lorsque toutes les données exactes du problème seront arrêtées.

D'ailleurs, l'Union des villes vient de terminer une étude complète de l'organisation des concours en Belgique (1) et l'on peut être rassuré sur l'issue heureuse d'une telle initiative.

Pour les touristes

Il rentre dans les désirs de l'Union des Villes de voir favoriser la création de grands hôtels, capable de retenir les touristes et l'on a pensé à différents emplacements, suivant les agréments que recherchent les étrangers.

L'île Sauley se prête admirablement à l'établissement d'un hôtel où les personnes aimant les plaisirs du fleuve seraient complètement satisfaites. Cette situation est admirable pour la pêche, les bains, le canotage, etc., Des parties plus animées pourraient voir s'élever des hôtels-restaurants.

Tel serait, par exemple, l'angle du pont et du nouveau quai. D'autres emplacements avec façade rue des Récollets et façade au quai sur la Meuse, jouiraient de la belle vue.

Viennent ensuite les emplacements à mi-côte, à une altitude assez élevée, au milieu de la verdure et des arbres, pour des établissements favorables aux cures d'air, aux promenades salubres, etc...

On peut espérer, des initiatives dues à des associations, la réalisation des grands hôtels nécessaires.

Quand à l'organisation même des hôtels, c'est une question en dehors du cadre de nos études et qui doit être traitée par des administrations ou des gens d'affaires habitués à s'occuper des questions commerciales,

Aidons Visé

Au moment où les études du relèvement de Visé sont dans une période si active, nous avons l'espoir de voir, dans un prochain avenir, Visé plus jolie, plus grande et plus prospère que jamais.

Pourtant, notre pensée ne peut se détacher de la détresse où se trouve la malheureuse ville. Visé, première sentinelle belge abattue par les Allemands, est entièrement ruinée. Et nous envisageons alors les dépenses considérables que vont entraîner les reconstructions.

Depuis l'armistice, de nombreux habitants reviennent dans la cité, qui s'efforce de demander des abris provisoires pour les loger.

Tout a été détruit, tout est à refaire : l'hôtel de ville, l'école moyenne, l'église, le pont, etc... On devra construire par parties tout un réseau d'égouts, des installations complètes d'eau alimentaire, d'éclairage public, etc...

L'administration de cette brave petite localité fait tous ses efforts, elle s'éclaire des compétences nécessaires à son relèvement, mais ses ressources sont absolument nulles.

Nous ne pouvons douter un seul instant que les pouvoirs publics, émus de cette triste situation, ne s'empressent d'aider puissamment cette petite ville si intéressante, à renaître en beauté.

H. THULLIER.

Architecte,

Chef du service de l'architecture
de la ville de Liège

(1) Voir prochain numéro du *Mouvement Communal*.